

**Annexe 4**

**Commission permanente du 25 février 2025**

\*\*\*\*\*

**Avis sur l'arrêt du PLU de Boudes**

Le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a arrêté par délibération du 24 octobre 2024 le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Boudes (PLU). Agglo Pays d'Issoire a sollicité l'avis du Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées prévue par l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme.

Certaines orientations du document de planification peuvent avoir une incidence sur des politiques menées par le Département (reconquête des centres-bourgs, habitats plus durables et moins consommateurs d'espaces, diversité écologique, voirie, etc.).

Après consultation du document, **le Département émet un avis favorable sans observation, ni réserve.**

Le Département salue la qualité du document et les ambitions présentées : sobriété, forme urbaine, préservation de la qualité du patrimoine urbain ainsi que des espaces agricoles et naturels.

A la lecture de documents et pour information, ci-après quelques ajustements à prendre en compte :

- Données démographiques : les données 2015-2021 sont disponibles, il serait opportun de mettre à jour le rapport de présentation qui comporte des données de 2019.
- Il semble y avoir une inversion entre le nombre de logements vacants et de résidences secondaires (source INSEE). Les chiffres de l'INSEE indiquent les chiffres suivants :

	Logements vacants	Résidences secondaires	Total
2015	36	40	76
2021	50	24	74

- Une analyse de terrain plus fine permettrait peut-être d'identifier les biens qui pourraient potentiellement sortir de la vacance et permettre à la commune d'avoir une ambition supérieure de remise sur le marché.
- La notion de haie vive n'apparaît pas dans le lexique, l'instruction des autorisations d'urbanisme peut être rendue délicate.

**Aussi, le Département émet un avis favorable, sans observation, ni réserve, concernant l'arrêt du PLU de Boudes.**